

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 05.2007

| | | | |
|--|---|--|--|
| 1. Nom commercial et fabricant | | 9.7 Viscosité 9.8 Solubilité 9.9 pH 9.10 Point d'éclair 9.11 Auto-inflammabilité 9.12 Limites d'explosivité | inapplicable dans l'eau: Gel-formation 9-10 suspension non inflammable inapplicable inf.: inapplicable sup.: inapplicable Aucun. |
| 1.1 Nom commercial | CYBER TECH ALGINATE | | |
| 1.2 Application / Emploi | Alginates pour empreintes CYBER TECH | | |
| 1.3 Fabricant | DE HHealthcare Products Gilligham ME8 OSB U.K. | | |
| 2. Composition | | 9.13 Autres informations | |
| 2.1 Caractérisation chimique | Mélange de Sodium Alginate, Sodium Phosphate, Magnesium Oxide, Magnesium Carbonate, Calcium Sulfate, Potassium Fluortitanate, Diatomaceous Earth. | 10. Stabilité et réactivité | >200°C. Aucun, si utilisé conformément à sa destination. |
| 2.2 Composant dangereux | Potassium Fluortitanate (1-2%). CAS Nr. 16919-27-0 R20/21; R25 | 10.1 Décomposition thermique 10.2 Produits de décomposition dangereux 10.3 Réactions dangereuses 10.4 Autres informations | Aucun. Aucun. |
| 2.3 Autres informations | Aucun. | 11. Informations toxicologiques | |
| 3. Identification des dangers | L'accumulation des poussières | 11.1 Toxicité aiguë | Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition, qui ne peut être qu'accidentelle dans les conditions normales d'utilisation. Cyber Tech Alginate n'a pas présenter de potentiel cytotoxique. Diatomaceous earth contient cristallins dioxyde de silicium. Des surexpositions répétées à la poussière peuvent avoir des effets sur les poumons. Potassium Fluortitanate: Nocif par inhalation et par contact avec la peau, toxique en cas d'ingestion. |
| 4. Premiers secours | | 11.2 Toxicité chronique 11.3 Autres informations | |
| 4.1 Contact avec les yeux | Laver les yeux à grande eau (10'- 15'). Appeler un médecin si l'irritation persiste. | | |
| 4.2 Contact avec la peau | Laver au savon et à l'eau. | | |
| 4.3 Ingestion | Faire boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, consulter un médecin. Faire vomir. | | |
| 4.4 Inhalation | Exposer à l'air frais. | | |
| 4.5 Autres informations | Aucun. | | |
| 5. Mesures de lutte contre l'incendie | | 12. Informations écologiques | Pas de problèmes écologiques prévisibles sous conditions normales de manipulation et d'utilisation. |
| 5.1 Moyens d'extinction appropriés | Ne pas nécessaire. Non combustible. | | |
| 5.2 Moyens d'extinction inappropriés | Aucun. | 13. Elimination | Acheminer dans une décharge agréée ou dans une usine d'incinération de déchets, en observant les prescriptions des autorités locales. |
| 5.3 Autres informations | Aucun. | | |
| 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle | Nettoyer mécaniquement. Eviter de respirer les poussières. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Eliminer selon les réglementations locales et nationales. | 14. Transport | |
| 7. Manipulation et stockage | | 14.1 Transport par terre | ADR -- RID -- Code class. -- |
| 7.1 Manipulation | Eviter l'accumulation des poussières. Conserver hors de la portée des enfants. Seul le personnel entraîné peut manipuler ce produit. | 14.2 Transport maritime | UN# -- Pack Group -- ADNR -- IMDG - UN# -- Pack Group -- |
| 7.2 Hygiène du travail | Eviter de respirer les poussières. Une hygiène adéquate est à respecter. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. | 14.3 Transport aérien | ICAO/IATA-DGR -- UN# -- |
| 7.3 Stockage | Stocker dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit frais et sec | 14.4 Autres informations | Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport. |
| 7.4 Lieu de stockage | Aucun. | 15. Informations réglementaires | Ce produit ne nécessite aucune classification réglementaire. Ce produit est un produit médical suivant la directive européenne 93/42. |
| 7.5 Protection contre l'incendie et les explosions | Aucun. | 15.1 Symboles de danger 15.2 Phrases R 15.3 Phrases S 15.4 Autres informations | Aucun. Aucun. Aucun. Aucun. |
| 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle | | 16. Autres informations | |
| 8.1 Equipements techniques | Pendant le mélange il est recommandé d'utiliser une ventilation extractive locale. | Cette fiche a été établie conformément aux directives EEC 91/155 et 93/112. Les informations qu'elle contient sont basées sur les meilleures sources disponibles. D'autres informations sur la sécurité du produit peu- vent être demandées au fabricant pour des motifs raisonnables. En tout état de cause, aucune responsabilité ou garantie, explicite ou implicite, quant à l'utilisation desdites fiches ou d'autre type n'est reconnue. L'utilisateur est tenu de contrôler la validité des présentes informations aux fins de ses usages spécifiques. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas une définition des risques propres au poste de travail visés par la législation ou les directives applicables localement. Toutes les lois et directives applicables localement doivent être prises en compte pour la conservation, l'utilisation et l'évacuation des matériaux décrits dans cette fiche. | |
| 8.2 Valeurs limites d'exposition | Aucun, si utilisé conformément à sa destination. | | |
| 8.3 Protection individuelle | Eviter de respirer les poussières. | | |
| 8.3.1 Protection respiratoire | Gants. | | |
| 8.3.2 Protection des mains | Lunettes de sécurité. | | |
| 8.3.3 Protection des yeux | Aucun. | | |
| 8.3.4 Autre | | | |
| 9. Propriétés physiques et chimiques | | | |
| 9.1 Aspect | poudre. | | |
| 9.2 Couleur | orange | | |
| 9.3 Odeur | fruits | | |
| 9.4 Changement d'état | inapplicable | | |
| 9.5 Densité | non déterminée | | |
| 9.6 Pression de vapeur | inapplicable | | |